

des officiers italiens. L'Italie joue même de l'instabilité albanaise, a besoin de cette anarchie. Les tribus catholiques du Nord protestent contre les Musulmans, maîtres actuels de Tirana, et des prêtres, recevant leurs inspirations de Rome, n'apaisent point cette effervescence. On fait sentir à Ahmed Zogou qu'on peut lui susciter des ennus.

Le jour où une révolte menacera le pouvoir d'Ahmed, que fera l'Italie, que fera la Société des Nations ?

Voilà le problème : il n'est point ailleurs. La malencontreuse résolution de la Conférence des Ambassadeurs du 9 novembre 1921 donne à l'Italie un privilège d'intervention « en cas de menace contre l'intégrité ou l'indépendance, aussi bien territoriale qu'économique, de l'Albanie, du fait d'une agression étrangère ou de *tout autre événement* ». Le traité de Tirana du 27 novembre 1926 fait un devoir à l'Italie de protéger « le *statu quo politique* » albanais. Mais le Pacte de la Société des Nations, article 10, prévoit la défense par la Société de « l'indépendance politique » de ses membres menacés. Les trois textes ne s'accordent guère.

Albanie anarchique. Albanie membre de la Société des Nations. Albanie vassale de l'Italie. Ce n'est qu'en fermant les yeux aux difficultés futures que l'esprit peut accepter ces antinomies flagrantes. Il y a bien des médecins autour du malade. La crise passée, ils se congratulent. Mais ne vaudrait-il pas mieux opérer à froid qu'à chaud ?

L'Albanie médiévale. — Singulier mélange de féodalisme médiéval et de nationalisme moderne, éloignée de la civilisation occidentale par ses communications difficiles, séparée de la civilisation balkanique par sa